

Pour citer cet article : *Annales de Bourgogne*, tome 91, n° 2, 2019, p. 87-98.

Pour contacter l'auteur :

paul.delsalle@univ-fcomte.fr

« Comtois rends-toi ! Nenni ma foi ! » : Quand les Francs-Comtois étaient des Bourguignons salés

La fusion récente entre la Bourgogne et la Franche-Comté poserait, paraît-il, un problème pour la dénomination des habitants, actuellement appelés d'une part les Bourguignons et d'autre part les Francs-Comtois ou les Comtois. En réalité, la question ne se pose pas puisque la région Franche-Comté, qui a officiellement été supprimée en 2015, correspond presque exactement à l'ancien comté de Bourgogne. Autrement dit, Comtois et Bourguignons sont tous des Bourguignons « canal historique ». Et pourtant le souvenir bourguignon en comté a complètement disparu, davantage encore que celui des Séquanes, l'ancien peuple gaulois de la région. De nos jours encore, les habitants de la Franche-Comté, qui tiennent à se démarquer de la Bourgogne voisine, se dénomment eux-mêmes tantôt Comtois tantôt Francs-Comtois¹.

Les Bourguignons et les Hauts Bourguignons

Le nom de Bourguignon est donné à tous les sujets des pays bourguignons : le duché et le comté de Bourgogne bien sûr, mais aussi l'Artois, la Flandre², etc. Lorsqu'une dispute éclate dans un village d'Artois juste à la limite de la Picardie en 1559, la querelle oppose tout particulièrement deux hommes qui ont un lien de parenté, ils sont cousins ; celui qui habite en Picardie se fait traiter de « méchant Français » tandis que celui d'Artois est fier d'être « *Bourguignon* »³. De même en 1624, dans un village de Picardie, on insulte « tous ces bougres de Bourguignons » du village voisin situé en Artois⁴.

Tout naturellement, les habitants du comté de Bourgogne sont dénommés les *Bourguignons*. Nous en avons de multiples témoignages qui, jusqu'en 1492, désignent tant les sujets du comté que ceux du duché. Bien évidemment, aux XV^e et XVI^e siècles, l'orthographe de ce nom n'est pas fixée. L'auteur de la chronique de Villersexel (vers

¹ Cet article est une nouvelle version, considérablement complétée et corrigée sur plusieurs points, d'une première ébauche qui avait été publiée dans : Paul DELSALLE, Gilles DOCQUIER, Alain MARCHANDISSE et Bertrand SCHNERB, dir., *Pour la singulière affection qu'avons à luy. Etudes bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies*, Turnhout, Brepols, 2017, p. 141-147.

² Giovanni PALUMBO, « La Bourgogne et les Bourguignons dans Jehan de Lanson », *L'épopée médiévale et la Bourgogne*, sous la direction de Muriel Ott, Editions universitaires de Dijon, 2006, p. 209-210.

³ Cf. Robert MUCHEMBLED, *La violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV^e au XVII^e siècle*, Turnhout, Editions Brepols, 1989, p. 87-88.

⁴ *Idem*.

1479-1529) emploie la version « Bourguignon » (« en sa compagnie estoient les nobles Bourguignons (...) et tous les vaillans Bourguignons ce ils monstrèrent vertueux »)⁵, tandis que Loys Gollut, vers 1592, utilise la forme *Bourgougnon* : « Mais retornons à noz Bourgougnons »⁶. Dans sa relation du siège de Dole en 1636, Jean Boivin parle des *Bourguignons* qui participent à la défense de la ville⁷. Un autre auteur anonyme, qui raconte le même siège, mentionne aussi, à plusieurs reprises, des *Bourguignons*⁸. Le nom est utilisé aussi dans la pratique quotidienne. Un dénombrement de la seigneurie de Grignoncourt (aujourd'hui dans les Vosges), en 1599, précise que la communauté villageoise dépend de trois souverainetés différentes, celle des archiducs Albert et Isabelle, celle du roi de France et celle de son altesse de Lorraine, en indivis. L'auteur du dénombrement distingue bien « les habitants bourguignons de Grignoncourt » qui sont tenus d'accompagner la justice criminelle jusqu'au lieu de l'exercice, à Jonvelle⁹. Le nom du peuple se retrouve aussi dans la toponymie. Quatre villages comtois, au moins, portent le nom de *Bourguignon* : Bourguignon-lès-Conflans, Bourguignon-lès-La Charité, Bourguignon-lès-Morey et Bourguignon qui se situe entre Mandeuire et Pont-de-Roide. Les trois premiers sont situés au nord-ouest de la province, le dernier des trois étant même à la frontière séparant le comté de Champagne du comté de Bourgogne. Le quatrième se situe à la limite du comté de Montbéliard.

Une autre appellation pour désigner les Comtois apparaîtrait parfois : les *Hauts Bourguignons*. Il faut rappeler que l'on distinguait jadis la Basse Bourgogne (Bourgogne actuelle) et la Haute Bourgogne ou Bourgogne supérieure (Franche-Comté). Cette distinction est bien mise en exergue par l'humaniste Gilbert Cousin dans sa *Superioris Burgundiae*, ouvrage publié à Bâle en 1552, et traduit en français sous le titre *Description de la haute Bourgogne*¹⁰. A dire vrai, les géographes voient les choses différemment. Pour eux, la basse Bourgogne correspond au département actuel de l'Yonne, tandis que la haute Bourgogne rassemble les départements de la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. De leur côté, les médiévistes rappellent l'existence de l'ancien royaume de Bourgogne et disent que la basse Bourgogne englobe le bassin rhodanien (avec Vienne et Arles),

⁵ Jean-Marc DEBARD et Pierre GRISPOUX, « Une source « perdue » de l'histoire de la Franche-Comté : la « chronique de Villersexel » (vers 1479-vers 1529) », *La Franche-Comté à la charnière du Moyen Age et de la Renaissance*, Actes du colloque de Besançon édités par Paul Delsalle et Laurence Delobette, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2003, p. 45-69.

⁶ Loys GOLLUT, *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, Dole, 1592, tome 1, colonne 102.

⁷ Jean BOYVIN, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgogne et son heureuse délivrance*, Dole, 1637 ; réédition 1869, p. 265 et p. 279.

⁸ *J'étais au siège de Dole : 1636, raconté par un contemporain du siège*. Présenté et illustré par Jean Rousseau, Belfort, Editions France-Régions, 1987, p. 51, 74 et 123.

⁹ Archives départementales du Doubs : 1 B 2553, f° XII^{XXVI}.

¹⁰ *Brevis ac dilucida superioris burgundiae quae comitatus nomine censetur descriptio, per Gilbertum Cognatum Nozerenum*, Bâle, 1552 ; Bâle 1562 ; *La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle ou description de la Haute-Bourgogne connue sous le nom de comté, par Gilbert Cousin de Nozeroy* ; première traduction par le Dr A. Chereau, Société d'Emulation du Jura, 1863 ; seconde traduction par Emile Monnot, Lons-le-Saunier, 1907. Réédition Lons-le-Saunier, Arts et littérature, 2000.

différente de la haute Bourgogne (duché et comté), elle-même différente de la « petite Bourgogne » comprenant la moitié occidentale de la Suisse¹¹.

Quoi qu'il en soit, les habitants de la Franche-Comté sont parfois appelés Hauts-Bourguignons. Cette appellation a cours dans les Pays-Bas. On la trouve notamment sous la plume de Nicolas Soldoyer (1528- ?) dans les années 1567-1570¹². Le nom de *Haut Bourguignon* est employé aussi à diverses reprises dans un registre écrit par le trésorier Lixalde ; lorsqu'il évoque le baron de Chevreux, il dit qu'il apparaît à la tête de cavaliers *Hauts Bourguignons*¹³. Bernardino de Mendoça en fait le même usage, en 1567-1577 : « on entrait dans le quartier des Hauts-Bourguignons ». Il évoque aussi « les enseignes de Hauts-Bourguignons du baron de Chevreux » puis « le régiment de mille Hauts-Bourguignons ». Inutile de multiplier les mentions, qui sont nombreuses¹⁴.

Les Bourguignons salés

La désignation de *Bourguignons salés* s'apparente plutôt à un sobriquet¹⁵. Il pourrait s'agir d'une moquerie, d'une injure ou encore d'une « contumelie » ; à moins qu'on ne considère cette savoureuse expression, comme le propose Guillaume Paradin, « plustost tiltre d'honneur que objet de reproche ou contumelie »¹⁶.

Grâce à Loys Gollut nous voyons que cette expression imagée permet de distinguer les habitants du comté de Bourgogne par rapport à ceux du duché : « Le mot de Bourgougnons salés que l'on nous donne plus tost qu'à ceux du duché » ; et il ajoute aussitôt : « combien que les corrompus envermisselés et mal salés s'en moquent »¹⁷. L'expression a vraiment une connotation injurieuse, du moins quand elle surgit dans une farce, vers 1450-1450, où l'un des personnages s'écrie : « maistre enrimé, infame

¹¹ François DEMOTZ, *L'an 888 : le royaume de Bourgogne. Une puissance européenne au bord du lac Léman*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2012.

¹² *Mémoires de Pasquier de la Barre et de Nicolas Soldoyer pour servir à l'histoire de Tournai, 1565-1570*, éd. par Pinchart, Bruxelles, Société pour l'histoire de Belgique, 1859.

¹³ En 1567-1569, 1571-1573, et en 1575.

¹⁴ *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas publiée d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas*, par M. Gachard, Collection Mémoires relatifs à l'histoire de Belgique, Bruxelles, Librairie ancienne et moderne, 1848, t. 2, p. 429.

¹⁵ Pour l'expression « Bourguignon salé », cf. le *Trésor de la langue française*, sous la direction de P. IMBS, Paris, éd. du C. N. R. S., volume IV, 1975, p. 823 a ; Giovanni PALUMBO, « La Bourgogne et les Bourguignons dans Jehan de Lanson », *L'épopée médiévale et la Bourgogne*, sous la direction de Muriel OTT, Editions universitaires de Dijon, 2006, p. 209-210.

¹⁶ Guillaume PARADIN, *Annales de Bourgogne*, Lyon, Gryphius, 1566, p. 9-12 ; l'auteur se dit « de Cuyseaulx » ; Bibliothèque d'étude et de conservation, Besançon : 7760.

¹⁷ *Mémoires, op. cit.*, tome 1, colonnes 58-59.

Bourguignon salé »¹⁸. Voyons d'abord à quel moment apparaît cette expression et jusqu'à quand elle subsiste. Quelques jalons apparaissent, dès le début du XV^e siècle :

- 1410, lettre, Trésor des chartes.

- 1566, Paradin, *Annales*.

- 1593, Loys Gollut, *Mémoires*.

- 1752, Philibert-Joseph Le Roux, *Dictionnaire*.

- 1899, Anatole France, *L'anneau d'améthyste*. En cette fin du dix-neuvième siècle, et selon les propos de l'auteur, il semblerait que l'expression ait perdu son sens péjoratif : « Il avait soufflé quelques gaillardises à l'oreille rose de la jeune femme. Il était Bourguignon et se flattait d'être Bourguignon salé¹⁹. » On trouverait sans peine d'autres mentions beaucoup plus récentes, sous la plume d'écrivains et d'historiens régionaux. L'essentiel pour nous est de constater que l'appellation remonte au moins au début du XV^e siècle, et qu'elle traverse les siècles jusqu'à aujourd'hui. Notons aussi qu'au milieu du XVIII^e siècle (1759), selon le révérend père Daire, sous-prieur des Célestins de Lyon, l'adjectif bourguignon est synonyme de salé²⁰ ; cela laisse entendre que l'expression n'est pas associée à la Franche-Comté mais plutôt à la Bourgogne avec la définition géographique qu'elle avait vers 1759.

L'origine et la signification de l'expression sont très controversées, depuis le XVI^e siècle. La question a déjà été longuement débattue, du moins exposée, par Gabriel Peignot en 1835, mais il est important d'y revenir²¹. Dès cette époque, on devait dire beaucoup de bêtises sur ce que Gabriel Peignot appelle un dicton car il se plaint de « la tourbe ergotante des commentateurs et des antiquaires » ! Or, il ne fait pas mieux qu'eux ; il convient de laisser de côté tout ce qui est farfelu, à l'évidence, dans son propre exposé.

- La première explication consiste à désigner ainsi les Bourguignons qui aiment consommer du sel, tout simplement. Selon Philibert Le Roux, en 1752, « Bourguignon salé se dit par reproche à ceux qui aiment à saler trop leurs viandes »²². Dans ce cas, il n'y a donc aucune différence entre les Comtois et les Duchois.

- La deuxième explication repose sur une coutume, celle de mettre un grain de sel dans la bouche d'un nouveau-né lors de la cérémonie du baptême. Là encore, il n'y aurait pas d'élément distinctif entre les Comtois et les Duchois. Cette coutume est mentionnée par Guillaume Paradin (1510-1590) : « les Chrestiens usoyent de ceste cerimonie au saint baptesme, qu'ilz mettoyent du sel en la bouche de ceux que l'on baptizoit »²³. Elle est

¹⁸ *Sermon d'un fol changeant divers propos* ; E. DROZ, *Le recueil Trepperel*, II, Les Farces, pièce I, vv. 168 ss ; DROZ et LEWICKA, *Farces*, I, 182-192 ; G. Di STEFFANO, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, Ceres, 1991, p. 102 a.

¹⁹ *L'anneau d'améthyste*, 1899, p. 303.

²⁰ *Les épithètes françoises rangées sous leurs substantifs : ouvrage utile aux poètes aux orateurs [etc.]*, Lyon, Pierre Bruyset Ponthus, MDCCLIX [1759], p. 55.

²¹ *Les Bourguignons salés : diverses conjectures des savans sur l'origine de ce dicton populaire, recueillies et publiées avec notes historiques et philologiques*, Dijon, V. Lagier, MDCCCXXXV [1835].

²² Philibert-Joseph LE ROUX, *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial*, Lyon, Beringos, MDCCLII [1752], t. I, p. 71.

²³ Guillaume PARADIN, *Annales de Bourgogne*, op. cit., p. 9-12.

ensuite développée par Bernard Palissy dans son ouvrage *Moyen de devenir riche*²⁴ : « si le sel estoit ennemi des plantes, il seroit ennemi des natures humaines. Les Bourguignons ne le diront pas ; car s'ils eussent connu que le sel fût ennemi de nature humaine, ils n'eussent pas ordonné de mettre du sel en la bouche des petits enfans quand on les baptise, et on ne les appelleroit pas Bourguignons salez comme l'on fait. » Gabriel Peignot ne croit pas à « l'historiette du sel baptismal ». Il ne s'agit pourtant pas d'une légende. Lors des baptêmes, la bénédiction se faisait effectivement au moment du dépôt de quelques grains de sel, comme en témoignent les textes que nous avons retrouvés, contenus dans les manuels diocésains de Besançon : « Benedictio salis ad dandum cathecumenis. Exorcizo te creatura salis, in nomine Dei »²⁵. Un ex-libris datant de 1519 porte le témoignage de cette pratique : « Le macredy cinquieme jour du mois doctobre 1519 a lheure de la grant messe en l'église de la Magdalenne de Besancon fut baptisez mon filloux Guillaume filz de [lacune] et de Janette Duchet fille de fut maïstre Jehan Duchet notaire et citoyen dudict Besancon et fut la marenne d. Katherine Clerc vefve de Jehan Doulx Messire Nicolas Barbier le baptisa et y fut aportee de la farine pour sal »²⁶.

- La troisième explication est liée à la présence de salines (sources d'eau salée) en Franche-Comté, ce qui n'est pas le cas en Bourgogne ducale. Cette troisième explication n'est pas incompatible avec la première et la deuxième, bien au contraire. L'idée en est exprimée dès le milieu du XVI^e siècle par Guillaume Paradin lorsqu'il explique « par quels moyens les Bourguignons furent faitz chrestiens (...) et pourquoy on les appelloit salez ». Il dit ceci : les Bourguignons salés « ont ainsi esté surnommez à cause d'aucunes fontaines salées qui sont au comté de Bourgogne comme à Salins, Lyon-le-Saunier [Lons-le-Saunier], Bersalin²⁷, Mommoret [Montmorot] et certains autres lieux ès quels l'on fait ou souloit faire du sel »²⁸.

- La quatrième explication nous envoie beaucoup plus loin, jusqu'à la bataille d'Aigues-Mortes en 1421. A la demande de la reine de France et du duc de Bourgogne, Louis de Chalon avait été envoyé en Languedoc pour tenter de rallier cette province. A cette occasion, il y eut un massacre. Rappelons cet épisode, d'abord selon la légende : « La guerre de Cent ans n'épargna pas Aigues-Mortes. La place, livrée aux Bourguignons par son gouverneur, fut assiégée par Charles de Bourbon, au nom du dauphin de France; elle résista, mais ses habitants se soulevèrent et massacrèrent la garnison en 1421 ; les morts furent si nombreux qu'il était impossible de les inhumer rapidement; on craignit qu'en pourrissant ils ne remplissent l'air de miasmes délétères qui causeraient des épidémies ; pour empêcher les corps de se corrompre, on décida de les entasser dans

²⁴ Publié à Paris en 1636 ; ici la citation provient de la 3^{ème} édition, t. 2, p. 234.

²⁵ *Manuale seu sacerdotale bisuntinae diocesis*, Besançon, Couché, 1674, p. 27 ; il s'agit, ici, d'un exemple parmi d'autres.

²⁶ BM Besançon, incunable n° 982 ; CASTAN, Catalogue des incunables, p. 738-739 ; XIMENES, *Le livre des saints anges*, Lyon, Guillaume Le Roy, 1486. Trouvaille effectuée par Laurence Delobette, que je remercie vivement. Mes remerciements s'adressent aussi à Marie-Claire Waille qui a vérifié pour moi la graphie du dernier mot (Castan avait transcrit : fal).

²⁷ Bersaillin (Jura) ; il s'agit d'une erreur, fondée sur la déformation du nom de la localité ; il n'y a jamais eu de saline à Bersaillin.

²⁸ Guillaume PARADIN, *Annales de Bourgogne*, op. cit., p. 9-12.

une tour de l'enceinte et de les saler, comme la chair de porc dans un pot de grès ; la tour fut alors baptisée Tour des Bourguignons²⁹. »

La version écrite sous la plume d'Henri Vincenot est beaucoup plus savoureuse : « Au temps de la guerre entre Bourgogne et Armagnac, les Bourguignons avaient pris Aigues-Mortes. Ils se trouvaient dans les tours de la forteresse, et notamment dans celle appelée aujourd'hui « la tour des Bourguignons ». Ils avaient probablement bien bu et joué au tarot ; ils se sont endormis gentiment ... y compris les sentinelles. Les Armagnacs sont donc venus, et ont zigouillé les Bourguignons ! Cela se passait à la période de la grande chaleur. Les Armagnacs n'avaient pas le temps d'enterrer les Bourguignons. Ils ont donc empilé leurs ennemis de la façon suivante : une couche de Bourguignons, une couche de sel (ce n'est pas le sel qui manquait à Aigues-Mortes !), une couche de Bourguignons, une autre couche de sel, et ainsi de suite ... Ils ont salé les Bourguignons pour qu'ils ne se putréfient pas trop vite, et ne flanquent pas la peste à tout le monde ! Ça a donné les « Bourguignons salés » Et c'est devenu un nom que nous nous donnons à nous-mêmes. On l'aime beaucoup³⁰. »

La réalité fut sans doute très différente. Quoi qu'il en soit, on montrait encore au temps de Jean de Serres, vers 1592, « une grande cuve de pierre où l'on avait salé les Bourguignons », ce qui change tout³¹. Il en est resté une chanson :

« Bourguignon salé,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute ! Bourguignon ! »³² .

Toutefois, on ne peut pas retenir cette quatrième explication puisque l'expression de Bourguignons salés apparaît avant cet événement d'Aigues-Mortes. En effet, elle figure en toutes lettres dès 1410 dans un document : « le suppliant dist qu'il avoit plus chier [préférerait] estre bastard que Bourguignon salé »³³.

De nos jours, l'expression Bourguignons salés est presque inconnue mais celles et ceux qui la connaissent encore lui donnent un autre sens, plus malicieux. L'écrivain bourguignon Henri Vincenot (1912-1985), déjà mentionné, l'utilise à plusieurs reprises. Dans *A rebrousse-poil* (1962), il souligne « le rire en coin et l'œil plissé des Bourguignons salés » et dans *Les yeux en face des trous* (1959), il dit « j'ai vu briller l'astuce dans son œil de Bourguignon salé ». Par ailleurs, Henri Vincenot laisse entendre aussi que

²⁹ Information empruntée au site de Jean Dif.

³⁰ Henri VINCENOT, *Ma Bourgogne, le toit du monde occidental*, Editions Delarge, 1999, p. 144.

³¹ *Inventaire de l'histoire de France* ; M. G. LAFAILLE dit la même chose dans les *Annales de Toulouse depuis la réunion de la comté de Toulouse à la couronne*, Toulouse, Colomyez, MDCLXXXVII [1687] ; on retrouve ce récit dans *L'art de vérifier les dates*, 1818, t. XI, article « Philippe le Bon ».

³² Pierre Antoine L. de la MÉSANGERE, *Dictionnaire des proverbes français*, Paris, Crapelet, 1823, p. 105-106 ; Pierre Marie QUITARD, *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes*, Paris, Bertrand, 1842, p. 170-171.

³³ Archives nationales : Trésor des chartes, lettre d'abolition, 1410 (cité d'après *L'art de vérifier les dates*, Paris, MDCCLXXXIV, t. II, p. 519).

Bourguignon salé désigne un habitant de la Bourgogne et non de la Franche-Comté ! On est donc là très loin de l'affirmation de Loys Gollut. Dans *Ma Bourgogne, le toit du monde occidental* (1979), Vincenot écrit ceci : « Un de mes amis, un vrai Bourguignon salé qui vit seul dans un village à peu près vide ... »³⁴.

Pour nous, l'explication repose tout simplement sur la présence des salines, notamment celles de Salins, unique atout et seule richesse du comté par rapport au duché voisin.

Venons-en au nom propre Comtois, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre mais qui mérite d'être examiné de plus près.

« Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! »

L'expression populaire la plus célèbre en Franche-Comté et même au-delà, aujourd'hui, est bien celle-ci : « *Comtois, rend-toi ! Nenni, ma foi !* ». La formule est devenue quotidienne, elle se retrouve partout, dans le langage courant, dans les journaux ; elle est utilisée comme slogan par les clubs sportifs, par exemple à Sochaux ; elle est reproduite sur des objets publicitaires, des T-Shirt, des bols, des tasses, des écussons, etc. Elle a été revivifiée durant la dernière guerre : « Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! » a été le titre d'un journal de la Résistance, à partir de 1943. Elle figurait aussi sur le fanion d'un maquis FFI des Vosges saônoises en 1944. Sur le monument à la mémoire des maquisards du Lomont, érigé en 1947, près de Pont-de-Roide (Doubs), on peut lire « nenni ma foi ». La première partie de la formule a disparu, sans doute pour donner à la seconde une portée moins locale, plus universelle³⁵.

Cette devise, ce dicton, ce proverbe ou cet adage n'a sûrement pas une origine populaire. Il s'agit plutôt, me semble-t-il d'une construction intellectuelle puisqu'elle est construite sur deux vers, ayant chacun quatre syllabes, et deux vers qui sont rimés. En outre, il y a un ordre, une injonction, suivie d'une réponse. Cette dernière indique une situation désespérée ; on pense aussitôt à un siège, un château pris d'assaut ou une ville assiégée.

Le mot nenni est vieillot, suranné, dès le XIII^e siècle, mais il est encore très utilisé par la suite, puis tend à disparaître au cours du XVII^e siècle. Nous en avons un indice local. Les manuels sacerdotaux à l'usage du diocèse de Besançon fournissent une sorte de guide pour la cérémonie du mariage. Le curé demande aux futurs époux :

- avez-vous la volonté de vous marier ensemble ?

- oui

- y a-t-il entre vous quelque empeschement de parenté ou d'affinité, ou autre défendu par l'Eglise ?

- nenny ». Il s'agit-là de l'édition de 1619.

Or, dans l'édition de 1674, la réponse n'est plus « nenny » mais « non »³⁶. Faut-il en déduire que l'usage du nenni est alors passé de mode ? Quant à l'association « Nenni ma foi ! » je la relève chez Jean de la Fontaine, dans sa *Ballade à M. [il s'agit de Fouquet]*, le 1^{er} octobre 1659. Je la retrouve aussi chez Molière, dans *Georges Dandin ou le mari confondu*, dont la première représentation date de 1668 ; Dandin dit : « Veux-tu venir ? »

³⁴ *Ma Bourgogne, op. cit.*, p. 144-145.

³⁵ Mes remerciements s'adressent à François Marti.

³⁶ Bibliothèque diocésaine de Besançon, 4 R 44.

Et Colin répond : « Nenni, ma foi ! ». Voilà deux repères, rien de plus, qui suggère que l'expression était assez banale en ce milieu du XVII^e siècle.

Cette formule est-elle ancienne ? Sur Internet, le site *cancoillotte.net* avait publié le 28 septembre 2007, la demande d'un chercheur qui, dans sa question, affirmait que l'expression apparaît « tardivement, vers 1870 »³⁷. En réalité, elle est beaucoup plus ancienne comme nous allons le montrer. En effet, elle figure dans le courrier d'un lecteur, Firmin Maillard, qui se dit de Haute-Saône, et publié dans le *Bulletin du bouquiniste*, en 1863³⁸. Nous voilà donc déjà bien avant la guerre de 1870 et nous pouvons remonter encore plus haut. Eugène Rougebief, dans son *Histoire de la Franche-Comté ancienne et moderne*, raconte les ravages provoqués par les Français de Richelieu en 1640. A cette occasion, dit-il, les Comtois auraient fait passer le dicton, selon le marquis de Montglat, « Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! ». Vérification faite dans les *Mémoires* de Montglat, livre publié en 1727, ce dernier évoque bien les Comtois mais ne dit pas un mot sur ce dicton colporté³⁹. Plus ancien encore, Adolphe de Troyes, dans *La revue de la Franche-Comté*, cite ce « vieux dicton comtois », en 1841⁴⁰. Enfin, nous en arrivons à Auguste Demesmay qui, dans ses *Traditions populaires de Franche-Comté*, ouvrage publié en 1838, cite le dicton, à propos du siège de Pontarlier (16 janvier 1639) ; il promeut deux formules placées en exergue, d'une part « Mourir plustost que trahyr son debvoir » (Clotilde de Surville) et d'autre part « Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! » en ajoutant : « vieux dicton »⁴¹. Ce qui laisse entendre que l'expression était déjà bien connue au début du XIX^e siècle. Bien évidemment, je n'ai mentionné que des jalons parmi des centaines d'autres références plus faciles à repérer. Sans doute dénicherait-on encore des mentions plus anciennes.

Il convient de s'arrêter un instant sur les hypothèses et les affirmations de quelques auteurs. Pour la plupart d'entre eux, l'injonction évoque nettement un siège. André Besson, comme tant d'autres, y devine celui de Dole : « c'est d'ailleurs des remparts de cette ville, alors capitale de l'ancienne comté, que fut lancée pour la première fois la fière réplique qui symbolise le caractère des Jurassiens et dont ils ont depuis fait leur devise »⁴². Besson est écrivain et peut donc prendre des libertés par rapport aux réalités historiques.

D'ailleurs, Dole a subi au moins trois sièges, le premier en juillet 1477, le deuxième en avril 1479 et le troisième, le plus fameux, en 1636.

Quoi qu'il en soit, les chroniqueurs de 1477 et 1479 n'évoquent absolument pas le lancement de cette réplique. Malheureusement, les guides touristiques ont repris cette affirmation. On peut ainsi lire, par exemple dans le *Guide du Jura, Petit Futé*, édition 2017 : « Dole. Louis XI fit incendier la ville en 1479, et naquit à cette époque la devise :

³⁷ Ce courrier était encore en ligne en septembre 2017.

³⁸ Volume 14, p. 737.

³⁹ Il s'agit de François de Paule de Clermont Montglat, né en 1620, mort en 1675, courtisan de Louis XIV, grand maître de la garde-robe et grand panetier de France. *Mémoires*, écrits par 1635-1660, publiés en 1727 ; réédition de 1825, avec des notices et compléments de M. Petitot, p. 115 et p. 131.

⁴⁰ Repris aussi dans *La Phalange*, 1841.

⁴¹ On trouvera cela à la page 176.

⁴² *Mon pays comtois*, Paris, éditions France-Empire, 1980, p. 32.

« Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! ». On retrouve cela dans le guide Michelin, aussi bien dans l'édition de 1960 que dans celle de cette année. J'ai retrouvé aussi cette affirmation, qui se niche partout, dans la récente biographie de Paul Emile Victor⁴³. On se demande à quoi servent les historiens ...

D'autres auteurs sont tout aussi catégoriques lorsqu'ils attribuent la formule au siège de Dole en 1636. Ne parlons pas des polygraphes qui publient n'importe quoi sur wikipedia ou wikiwand ; ainsi la notice « siège de Dole (1636) » se présente comme un tissu d'idioties. Restons-en aux auteurs dignes de ce nom. Ainsi, André Besson dans *La louve du val d'Amour*, récit romancé du siège de Dole en 1636, peut se permettre, en tant que romancier, d'écrire : « Et ce soir-là, pour la première fois, quelqu'un lança la fière devise qui galvaniserait désormais la résistance de la province : « Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! »⁴⁴. Le problème est que les romanciers ayant plus d'impact que les historiens sont ensuite repris par toutes sortes d'organes d'informations. On retrouve donc les erreurs sur le site officiel du Conseil régional Bourgogne / Franche-Comté ou encore dans des magazines d'histoire, fussent-ils très sérieux, par exemple dans un numéro récent de l'excellente revue *Codex*. J'ajoute que Juliette Benzoni, dans *Le talisman du Téméraire*, roman historique, dit que c'est Condé lui-même qui est l'auteur de l'injonction. Comment peut-on lutter contre les propos séduisants d'une romancière ?

Les récits du siège de Dole (mai-août 1636) fourmillent de détails. Celui de Jean Boivin, publié à Anvers en 1638, assurément le plus précis (plus de 300 pages), ne dit absolument rien de la fameuse formule. De même pour Girardot de Nozeroy. Je ne crois pas du tout à une injonction prononcée lors du siège de Dole, pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il s'agit de deux vers rimés. C'est donc le même auteur qui a formulé l'ordre et la réponse, à moins d'avoir une répartie fulgurante et géniale. Ensuite parce que le tutoiement n'était pas d'usage. Pourquoi dire « Comtois, rends-toi ! » au lieu de « Comtois, rendez-vous ! » ? Enfin et surtout parce que les choses ne se pratiquaient pas du tout comme cela à l'époque. Les contemporains qui ont raconté l'événement, dont Boivin, disent bien que l'ennemi se présente, invite les assiégés à ouvrir les portes (sinon il n'y aura pas de quartier). A la fin du mois de mai 1636, Condé se présente devant la ville, il écrit (j'insiste) aux Dolois en proposant une conférence, une discussion. Il obtient une réponse écrite : « Nous estimons devoir plutôt penser à nous défendre courageusement, qu'à entrer en conférence (...) Nous voulons mourir glorieusement aussi et dans la justice de notre cause ». Et aussitôt, face à ce refus, les Français brûlent les villages alentours. Le siège débute avec des cruautés inouïes, et non à l'aide d'une formule de poète⁴⁵.

Pour d'autres historiens, la formule serait à associer à Lacuson (ou Lacuzon, La Cuson, La Cuzon), ce qui nous mène sur la piste jurassienne, mercenaire très controversé devenu le symbole de la résistance comtoise à l'annexion par la France. Après enquête serrée, il n'y a pas, de ce côté-là, la moindre preuve.

⁴³ Stéphane DUGAST, Daphné VICTOR, *J'ai toujours vécu demain*, Robert Laffont, 2015, note 46 du chapitre 15.

⁴⁴ Editions France-Empire, 1984, p. 145. ; 1998, p. 139.

⁴⁵ Sur les sommations d'usage, voir les détails fournis par Boivin et Girardot de Nozeroy.

Cela dit, nous ne devons pas exclure une autre possibilité : le nom Comtois serait celui d'une personne, un individu nommé Comtois. Les archives nous démontrent rapidement que le patronyme était présent mais extrêmement rare, sinon du côté du nord-ouest de la Haute-Saône. Cela dit, j'ai fini par dénicher un personnage qui aurait été surnommé « Comtois ». Un généalogiste parle d'un sergent-major de la ville de Dole « surnommé Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! », ce qui est quand même un peu long pour un nom de guerre. Après une longue enquête dans les ouvrages généalogique et aux Archives départementales du Doubs, un Antoine Dusillet, parfois prénommé Anatoille, qui aurait participé au siège de Breda en 1624 et que l'on retrouverait sergent-major à Dole. Il se serait distingué au siège de Dole en 1636 en effectuant plusieurs saillies contre les Français et aurait été blessé plusieurs fois. Ledit Antoine, selon les dossiers conservés aux ADD, a bien existé. Né vers 1590, il fut sergent major des troupes en garnison à Dole. Il fut ensuite poursuivi, en 1646, « pour intelligence avec la France », donc suspecté d'espionnage. En fait, il était aussi « hôte », du moins logeait-il des gens, et se trouvait en relation constante avec diverses personnes de part et d'autre de la frontière, se livrant ici et là à de petits trafics, approvisionnant en volailles des soldats d'Auxonne, donc des Français⁴⁶. Le problème est que le dossier (lettres de correspondance et pièces du procès au parlement de Dole) ne mentionne jamais son nom de guerre et qu'il faut donc abandonner cette piste.

Comtois

Il est donc temps d'en venir au nom Comtois. Utilisait-on ce nom Comtois au moment du siège de Dole ? L'appellation *Comtois* daterait de 1661 ; c'est du moins ce que prétendent certains dictionnaires mal informés, par exemple le *Dictionnaire culturel* dirigé par Alain Rey aux éditions Le Robert, qui nous dit que l'adjectif et le nom dérivent « de comté, partie de l'ancienne province de Bourgogne sur la rive gauche de la Saône ». Notons au passage que tout est faux dans cette courte phrase⁴⁷, mais surtout la date de la première mention.

En fait, l'appellation *Comtois* est beaucoup plus ancienne. Il suffit d'en relever quelques exemples, en remontant le temps. Lorsque Girardot de Nozeroy rédige son *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, vers 1643-1651, il utilise 77 fois le nom « Bourguignons » mais aussi trois fois le nom « Comtois »⁴⁸. Dans sa relation du siège de Dole en 1636, Jean Boivin utilise souvent le nom de *Comtois*⁴⁹. Un autre auteur, resté anonyme, qui raconte le même siège parle aussi, à plusieurs reprises, des *Comtois*⁵⁰. On peut remonter encore plus haut. Dans sa *Sommaire description de la France*, publiée à Rouen en 1615, Théodore de Mayerne-Turquet parle des « Suisses, Savoisiens, Bourguignons, Contois, Lorrains ». Une mention est donc bien attestée dès ce début du XVII^e siècle.

⁴⁶ Archives départementales du Doubs, 2 B 252 ; détails sur le site d'un généalogiste concernant la famille Dusillet ; revérifié le 1^{er} octobre 2017 sur geneanet.com

⁴⁷ Comme chacun sait, le comté et le duché de Bourgogne sont deux provinces différentes ; la Saône ne délimite pas le duché et le comté, sur à des endroits très limités ; d'ailleurs, les limites ont varié sensiblement entre le XIV^e et le XVII^e siècle.

⁴⁸ J'ai utilisé l'édition parue à Besançon, en 1843.

⁴⁹ Jean BOYVIN, *op. cit.*, p. 48, p. 123 et 266.

⁵⁰ *J'étais au siège de Dole*, *op. cit.*, p. 27 et 51.

Une autre mention encore plus ancienne se relève dans un texte de la fin du XVI^e siècle. Jean Fleuri, prêtre familial de l'église collégiale de Salins, est l'auteur de *La Dournoniade*, une tragédie, une œuvre représentée à Salins en 1593. On sait que le village de Dournon a donné son nom à la bataille livrée près de Salins, qui fut une déroute pour les Français en 1493. Cette année-là, le comté de Bourgogne tomba dans l'escarcelle des Habsbourg. Dans cette œuvre patriotique, anti-française, Jean Fleuri n'a pas de mots assez durs pour désigner l'ennemi : « ce traître français », « cet imposteur français ». Il fait l'éloge des Bourguignons, qu'il dénomme parfois *Comtois* : « les Comtois s'avacent »⁵¹. Telle est, dans l'état actuel de nos connaissances, la mention la plus ancienne de ce nom.

Il est donc presque certain que la formule « Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! » n'est pas aussi ancienne qu'on le prétend souvent. Si elle peut avoir été formulée lors du siège de Dole en 1636, il est en revanche exclu qu'elle soit en rapport avec le siège précédent de cette ville, en 1479⁵². Cependant, cette dénomination de Comtois, pour désigner les Bourguignons du comté, reste très rare avant le milieu du XVII^e siècle.

Enfin les Franc-Comtois s'imposent

La dénomination de Francs-Comtois pourrait sembler beaucoup plus récente. Qu'en est-il ? Elle renvoie évidemment à celle de Franche-Comté. La femme d'un fabricant de selles en cuir, qui vit aux Pays-Bas vers 1459-1461, est mentionnée sous le nom ou surnom de « La Franche-Comté »⁵³. Dans sa relation du siège de Dole en 1636, Jean Boivin vante la constance des *Francs-Comtois*⁵⁴. Un autre auteur, contemporain du précédent et resté anonyme, qui raconte le même siège parle aussi, à plusieurs reprises, des *Francs-Comtois*⁵⁵.

Peut-être faudrait-il aussi, pour finir ce tour d'horizon, dire un mot sur les Séquanais ou Séquanois. Les Séquanes peuplaient la région à l'époque gauloise. Le nom Séquanie (comme ceux de Séquanois ou de Séquanais) n'est pas réutilisé, sauf découverte à venir, à l'époque médiévale⁵⁶. Le nom est remis à l'honneur par les travaux historiques, et notamment la monumentale *Histoire des Séquanais et de la province séquanoise, des Bourguignons et du premier royaume de Bourgogne*, écrite et publiée par François Ignace

⁵¹ Jean-Baptiste BECHET, *Recherches historiques sur la ville de Salins*, Daclin, 1828 ; cf. aussi la notice sur Jean-Baptiste Bechet, dans : Joseph François et Louis Gabriel MICHAUD, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Michaud, 1834, t. 57, p. 431-432.

⁵² Faute de place ici, je renvoie à l'étude que j'ai menée sur les origines de cette formule (à paraître).

⁵³ *Algemeene chronologische lijst van Ketters en Ketterijen in de Nederlanden*, p. XXXI ; in : Dr. Paul FREDERICQ, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae*, Gent, Vuylsteke, 1906, Derde deel.

⁵⁴ Jean BOYVIN, *Le siège de Dole*, *op. cit.*, p. 123.

⁵⁵ *J'étais au siège de Dole*, *op. cit.*, p. 27 et 121.

⁵⁶ Je me souviens avoir vu la page de titre d'un livre, du XVII^e ou du XVIII^e siècle, mentionnant le nom de son auteur suivi de la mention : *Sequanois* ou *Sequanais*. Je ne l'ai malheureusement pas retrouvée.

Dunod de Charnage (1679-1752), en 1735. Notons au passage que l'ouvrage n'est pas publié à Besançon mais à Dijon, chez De Fay.

A partir de cette période et jusqu'au XX^e siècle, la Séquanie est beaucoup plus à la mode que l'ancienne Bourgogne comtale. Elle est désormais indissociable des travaux menés sur Alésia, que certains auteurs n'hésitent pas à placer en Franche-Comté et non en Bourgogne. On voit naître en 1839, un périodique titré *Le Séquanais* : revue hebdomadaire de Franche-Comté, qui semble avoir été éphémère. On pourrait mentionner aussi des organismes ou des institutions qui reprennent ce nom : la compagnie d'assurance *La Séquanaise* ou encore l'association *La Séquanaise*, devenue la Maison des jeunes et de la culture à Poligny.

En définitive, l'appellation Bourguignon disparaît peu à peu au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle lorsque le comté de Bourgogne est rattaché à la France⁵⁷. Elle est alors remplacée par les termes de Comtois (attesté à partir de 1593) puis de Francs-Comtois (1636) en usage jusqu'à nos jours. La formule « Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ! » est ancienne, antérieure à 1838 mais rien ne prouve qu'elle soit attachée au siège de Dole de 1636. Sans doute s'agit-il d'une invention littéraire, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (à chercher parmi Dunod de Charnage, Chifflet, Léonce de Piépape, Alphonse Gaillard, Faivre de Brémondans, etc). Quoi qu'il en soit, ce dicton est devenu un élément de l'identité comtoise. Le mystère qui subsiste autour de son origine lui donne une puissance supplémentaire. Les Comtois se sentent aujourd'hui menacés par Dijon et craignent d'être absorbés corps et âmes. L'intégration récente de la Franche-Comté dans la nouvelle région Bourgogne transformera-t-elle une seconde fois les Comtois en Bourguignons ? Ce retournement de l'histoire ne manquerait pas de sel !

Paul DELSALLE

⁵⁷ J'ai volontairement laissé de côté une autre appellation (Septipèdes) car je l'étudie dans un autre article, sur la taille des comtois (Actes de la journée d'étude organisée par Franche-Bourgogne, à Jussey, 2018, à paraître).